

# Flash

**Octobre 2023**

Optimum Vie est une société d'assurance française membre du Groupe Optimum, un groupe financier diversifié privé canadien ayant des activités au Canada, aux États-Unis et en France.

Voici les rubriques de votre *Flash* d'octobre :

1. L'équipe commerciale continue de s'étoffer... région Grand Est
2. Journées du Courtage 2023
3. Enquête mensuelle de conjoncture – Début septembre 2023 (Source banque de France)
4. Les tranches du barème progressif de l'impôt seront revalorisées de 4,8% en 2024
5. Le projet de loi de finances pour 2024 prévoit la suppression de l'ouverture du Plan d'Épargne Retraite (PER) pour les enfants mineurs à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024
6. Agirc-Arrco : votre pension de retraite complémentaire devrait augmenter de 4,9 % au 1<sup>er</sup> novembre 2023 (source Prévisima)
7. Assurance auto : disparition de la vignette d'assurance verte sur les parebrises
8. Dossier Retraites : à quel âge les Français partent-ils à la retraite ? (Étude de la DREES édition 2023)
9. **Optimum Gestion Financière** : Le discours ou les actes ?



Cher(e)s partenaires,

Nous avons le plaisir de vous annoncer l'arrivée depuis le 2 octobre de Romain Vajnoczki en qualité de Délégué Commercial pour la région Grand-Est.

Vous pouvez dès à présent prendre contact avec lui et nous vous remercions par avance de l'accueil que vous voudrez bien lui réserver.

[rvajnoczki@optimumvie.com](mailto:rvajnoczki@optimumvie.com) | Tél : 07 45 18 39 41

## Journées du Courtage 2023

Cette dernière édition a réuni plus de 180 exposants et quelques 10 308 courtiers et intermédiaires en assurance.

Nous adressons un grand merci à tous nos partenaires et visiteurs qui sont venus nous rendre visite lors de ces 2 journées les 19 et 20 septembre dernier ; Nous avons été ravis de votre présence et de votre soutien.



# Enquête mensuelle de conjoncture – Début septembre 2023

(Source banque de France)

- En août, l'activité progresse dans les services et le bâtiment, mais se replie dans l'industrie
- En septembre, selon les anticipations des entreprises, l'activité progresserait dans les trois grands secteurs, avec néanmoins un ralentissement dans les services
- Les difficultés d'approvisionnement se raréfient ; le rythme de hausse des prix de vente se rapproche de son niveau pré Covid
- Nos estimations suggèrent une croissance modérée de l'activité au troisième trimestre

L'étude dans sa globalité via le lien ci-contre : [Enquête mensuelle de conjoncture | Banque de France \(banque-france.fr\)](#)



## Les tranches du barème progressif de l'impôt seront revalorisées de 4,8% en 2024



Cette revalorisation du barème correspond à la prévision d'évolution de l'indice des prix à la consommation hors tabac de l'année en cours et par rapport à l'année dernière a précisé le ministre des Finances

Elle devrait permettre de ne pas surimposer la hausse des revenus 2023 si ces derniers ont évolué en dessous du seuil de +4,8%.

Voici donc avec ces paramètres le barème 2024 applicable sur les revenus 2023 pour une part de quotient familial

- En dessous de **11.294 euros** : 0%
- Entre **11.295 et 28.797 euros** : 11%
- Entre **28.798 et 82.341 euros** : 30%
- Entre **82.342 euros et 177.106 euros** : 41%
- Plus de **177.106 euros** : 45%

## Le projet de loi de finances pour 2024 prévoit la suppression de l'ouverture du Plan d'Épargne Retraite (PER) pour les enfants mineurs à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

A ce jour les Français peuvent ouvrir un PER pour leurs enfants encore mineurs. Ceci permet de se constituer une épargne pour la retraite mais également de bénéficier d'un avantage fiscal.

Cependant, le projet de loi de finances pour 2024 comprend une mesure visant à éliminer la possibilité pour les parents d'ouvrir un PER pour leur(s) enfant(s) mineur(s).

En effet, le gouvernement entend limiter l'optimisation fiscale liés à la déductibilité des versements volontaires de l'assiette de l'impôt sur le revenu ; certains parents profitant de cette déductibilité en multipliant les versements pour réduire leur imposition.

Ainsi à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, si la version initiale du PLF 2024 est confirmée, toutes les nouvelles souscriptions d'un PER par un mineur de moins de 18 ans seront interdites ainsi que tous les nouveaux versements de primes sur les plans déjà ouverts à des mineurs.

A suivre.



## Retraite de base : revalorisation au 1<sup>er</sup> janvier 2024 de 5,2 %

**Bruno Le Maire** a annoncé que toutes les retraites de base allaient être augmentées le 1<sup>er</sup> janvier 2024, pour faire face à l'inflation.

Les pensions de retraites sont indexées sur l'inflation et réévaluées chaque 1<sup>er</sup> janvier en fonction de cet indice mais c'est le gouvernement qui décide du montant exact qui sera attribué.

Cette revalorisation sera de 5,2 % pour toutes les retraites de base, tous régimes confondus. « *L'objectif est de protéger tous les retraités contre l'inflation* »



# Agirc-Arrco : votre pension de retraite complémentaire devrait augmenter de 4,9 % au 1<sup>er</sup> novembre 2023 (source Prévisima)

Agirc-Arrco : votre pension de retraite complémentaire devrait augmenter de 4,9 % au 1<sup>er</sup> novembre 2023 - Prévisima

Bonne nouvelle pour le pouvoir d'achat des retraités du privé ! Les pensions de retraite complémentaire Agirc-Arrco devraient augmenter de 4,9 % au 1<sup>er</sup> novembre 2023.

## Retraites complémentaires : syndicats et patronat s'accordent sur une revalorisation au niveau de l'inflation

Les partenaires sociaux sont parvenus à un projet d'accord sur le pilotage 2023-2026 de l'Agirc-Arrco. Ce dernier intègre notamment une revalorisation des pensions de retraite complémentaire de 4,9 %, au niveau de l'inflation.

Pour rappel, d'un côté les syndicats prônaient une revalorisation de 5 à 5,2 %, tandis que le patronat souhaitait une hausse avoisinant les 4,6 %.

## EVOLUTION DES PENSIONS DE RETRAITE AGIRC-ARRCO



Ce coup de pouce pour les retraités est une bonne nouvelle, toutefois les partenaires sociaux doivent encore signer l'accord. Même si elles n'ont pas promis de le faire, certaines organisations syndicales, le Medef et la CFDT notamment, se sont dites satisfaites de l'accord trouvé, qu'elles jugent « équilibré ». Syndicats et patronat ont jusqu'au 11 octobre 2023 pour signer l'accord. Affaire à suivre.

## Entre 2024 et 2026, la revalorisation de votre pension pourrait être moindre

Par ailleurs, selon les termes de l'accord, pour les années 2024 à 2026, la revalorisation des pensions de retraite Agirc-Arrco serait basée sur l'inflation minorée de 0,4 %.

Le conseil d'administration de l'Agirc-Arrco conserverait toutefois la possibilité de revaloriser les pensions au niveau de l'inflation, si les finances du régime le permettent.

## Assurance auto : disparition de la vignette d'assurance verte sur les parebrises



Cette obligation d'apposer sur son pare-brise la vignette d'assurance, obligatoire depuis 1986 sous peine d'amende, disparaît en 2024.

La carte verte sera supprimée le 1<sup>er</sup> avril 2024. Elle sera remplacée par un document récapitulatif non obligatoire

A compter de cette date, les automobilistes n'auront plus l'obligation de mettre le macaron vert sur leur pare-brise ni de présenter leur attestation d'assurance en cas de contrôle.

Le contrôle de l'obligation d'assurance s'effectuera désormais exclusivement par le Fichier des véhicules assurés (FVA). Ce fichier, mis en place depuis 2016 par les assureurs, recense les immatriculations des 63 millions de véhicules assurés en France.

Désormais les forces de l'ordre pourront savoir instantanément, en accédant à ce fichier, si le véhicule est assuré ou non. Selon France Assureurs ce fichier est fiable à 99,3% !

Les automobilistes auront cependant accès à une attestation avec les éléments concernant le numéro de la police d'assurance, les coordonnées de l'assureur, l'immatriculation, ...qui seront utiles en cas d'accident pour compléter le constat amiable

A noter que la suppression de la carte verte entraînera celle de deux contraventions au code de la route : la non-apposition du certificat d'assurance sur le pare-brise (amende forfaitaire de 35 €) et celle de non-présentation de l'attestation d'assurance lorsque la date de validité de la vignette verte est dépassée (amende forfaitaire de 135 €).

## À quel âge les Français partent-ils à la retraite ?

(Étude de la DREES édition 2023)

La Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Évaluation et des Statistiques (Drees) a publié son ouvrage « Les retraités et les retraites », présentant un panorama détaillé de la retraite en France fin 2021, tous régimes confondus.

Nombre des retraités, âge moyen de départ à la retraite, montant des pensions ... le point sur les chiffres clés de la retraite en France, avant l'entrée en vigueur de la réforme.

En moyenne, les Français partent à la retraite à 62 ans et 7 mois

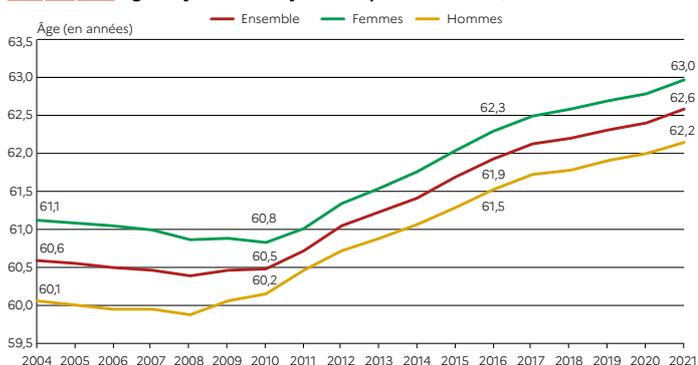
Fin 2021, l'âge moyen de départ à la retraite s'élevait à 62 ans et 7 mois pour les personnes résidant en France, soit une augmentation de 2 ans et 1 mois depuis 2010.

Ainsi, même si la réforme de retraite a relevé à 64 ans l'âge légal de départ, depuis 2010 les Français avaient déjà franchi l'ancien seuil des 62 ans.

Finalement, l'âge de départ à la retraite :

- Est en progression constante depuis la réforme de 2010 ;
- Mais augmente plus lentement depuis 2016 ;
- Diffère selon le sexe : 62 ans et 2 mois pour les hommes, contre 63 ans pour les femmes.

**Graphique 1** Âge conjoncturel moyen de départ à la retraite, selon le sexe



**Champ** > Personnes résidant en France, hors personnes qui ne liquideront aucun droit de retraite.  
**Sources** > DREES, EIR, modèle ANCETRE ; Insee, bilan démographique.

### 17 millions de personnes bénéficient d'une pension de retraite

Fin 2021, 17 millions de personnes étaient retraitées d'au moins un régime de retraite et percevant un « droit direct ». Un nombre en augmentation de 0,5 % par rapport à 2020 (+ 100 000 personnes). Parmi ces retraités, 53% sont des femmes.

Enfin, fin 2021, 4,4 millions de personnes bénéficiaient d'une pension de réversion, soit une hausse de 4,1 % par rapport à 2011. Pour environ 25 % d'entre elles, cette pension de droit dérivé constituait l'unique pension de retraite à cette période. En proportion, les femmes sont surreprésentées : à elles seules elles représentent 88 % des bénéficiaires.

Pour rappel, les pensions de retraite de droit direct sont versées aux personnes qui ont acquis des droits, alors que les autres pensions de retraite concernent principalement la réversion (pensions versées aux survivants de ces dernières).

**Tableau 1** Effectifs de retraités dans les principaux régimes au 31 décembre 2021

	Ensemble des retraités, de droit direct ou dérivé	Retraités de droit direct		Retraités de droit dérivé (réversion)	
		Retraités percevant un droit direct	dont nouveaux retraités en 2021	Retraités percevant un droit dérivé	dont retraités percevant un droit dérivé servi seul <sup>6</sup>
<b>Ensemble (tous régimes confondus)<sup>1</sup></b>	<b>18 012</b>	<b>16 997</b>	<b>722</b>	<b>4 394</b>	<b>1 015</b>
<b>dont retraités résidant en France</b>	<b>16 534</b>	<b>15 962</b>	<b>694</b>	<b>3 791</b>	<b>572</b>
Régime général <sup>2</sup>	14 933	14 209	662	2 842	724
Agirc-Arrco <sup>3</sup>	13 320	12 178	610	2 960	1 142
MSA salariés	2 309	1 775	44	674	534
MSA non-salariés	1 222	1 127	31	355	95
FPE civils <sup>4</sup>	1 825	1 615	55	309	210
CNRACL <sup>1</sup>	1 407	1 266	69	186	141
Ircantec	2 183	1 966	104	258	217
Régimes spéciaux <sup>4</sup>	1 021	721	19	315	300
Professions libérales <sup>5</sup>	499	424	36	82	75

**Inflation** : le pouvoir d'achat des retraités a diminué de 1,3 % entre 2020 et 2021

Lire la suite à la page suivante.

## À quel âge les Français partent-ils à la retraite ?

### (Suite)

Fin 2021, le montant mensuel moyen de la pension de retraite de droit direct des retraités résidant en France, majorations pour enfants comprises, est de 1 531 euros.

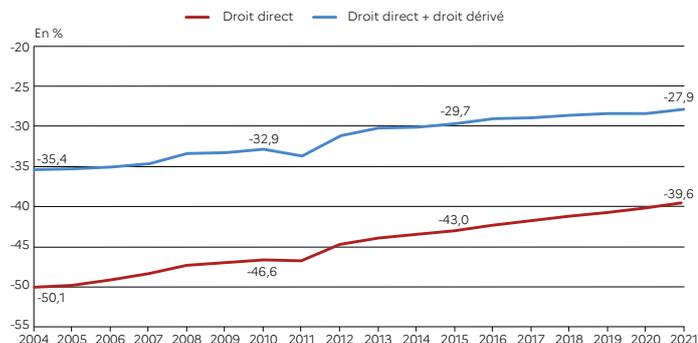
Pour autant, dans un contexte d'inflation élevée, entre 2020 et 2021, le pouvoir d'achat des retraités a reculé de 1,3 %. Malgré l'augmentation des pensions en 2021, ces dernières n'ont pas suivi la hausse généralisée des prix sur cette même période (+ 2,8 %).

Montant des pensions : toujours de fortes inégalités entre les sexes

Même s'ils tendent à se réduire, les écarts de pension entre les femmes et les hommes restent encore très importants.

En moyenne, la pension de retraite des femmes s'élève à 1 178 € bruts par mois, contre 1 951 € pour les hommes. La pension de retraite des femmes est donc en moyenne inférieure de 39,6 % à celle des hommes.

**Graphique 2** Évolution de l'écart de pension entre les femmes et les hommes



Les retraités et les retraites – une étude de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques édition 2023

Une étude intéressante abordant les thèmes suivants :

- Les effectifs de retraités
- Les montants des pensions et les niveaux de vie des retraités
- Les durées de carrière et l'acquisition des droits à la retraite
- L'âge et les conditions de départ à la retraite
- Opinions, souhaits et motivations vis-à-vis du départ à la retraite
- Les transitions entre l'emploi et la retraite
- Les allocataires du minimum vieillesse
- La retraite supplémentaire

Un dossier très complet que vous pouvez télécharger via le lien suivant <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2023-06/Retraites23.pdf>

# Optimum Gestion Financière : Le discours ou les actes ?

## Des banques centrales toujours agressives mettent à mal les marchés

Malgré une fin annoncée des hausses de taux directeurs, les banques centrales ont musclé leurs discours. Cette posture, adoptée pour ne pas nourrir la complaisance des investisseurs et afin de maintenir des taux d'intérêts élevés, est nécessaire pour ralentir l'activité économique et l'inflation.

Ainsi, malgré un statut quo monétaire de la *Réserve fédérale américaine*, les membres du comité anticipent toujours une hausse de taux supplémentaire d'ici la fin de l'année.

La *Banque Centrale Européenne* a quant à elle relevé ses taux directeurs de 0.25 % pour porter son taux de dépôt à 4 %. Elle a dans son communiqué annoncé qu'il s'agirait probablement de la dernière hausse, tout en se laissant du temps pour mieux jauger les impacts sur la dynamique économique et inflationniste. Dans le même temps, l'institution a considérablement réduit ses prévisions de croissance

Alors que les marchés anticipaient un « pivot » plus proche des banques centrales, ces discours rendent de plus en plus probable un environnement de taux d'intérêt élevés pour longtemps. Mécaniquement, la valorisation des marchés actions a été entraînée à la baisse avec une performance négative de la plupart des places boursières sur le mois de septembre. De leur côté, les marchés obligataires ont corrigé à la suite de la hausse rapide des taux d'intérêt.

Il semblerait donc que les discours ont primé sur les actes des banques centrales au mois de septembre.

## Des signes d'une économie mondiale affaiblie, mais étonnamment résiliente

Les États-Unis ont délivré un message de résilience et d'inflation persistante. L'économie a créé 187 000 emplois en août, bien supérieurs aux 170 000 emplois attendus par le consensus. En outre, l'indicateur d'activité manufacturier et non manufacturier s'est redressé en août respectivement de 46,4 à 47,6 et de 52,7 à 54,5. Du côté de la demande, les ventes au détail sont restées dynamiques en août. De son côté, l'inflation américaine s'est accélérée pour atteindre 3,7% sur un an en août, contre 3,2% en juillet.

Dans la zone euro, les données économiques restent faibles, mais semblent avoir trouvé un point bas. L'indice d'activité *PMI Composite* s'est légèrement redressé en septembre, passant de 46,5 à 47,1, grâce à l'amélioration du climat des services. Toutefois, l'indice suggère toujours un risque de contraction de l'activité. L'inflation globale de la zone euro a été plus élevée que prévu, restant stable à 5,3% sur un an en août, principalement à cause de la hausse des prix de l'énergie, alors que la BCE constate un ralentissement des pressions sur les prix.

La hausse des prix du pétrole conjuguée et alimentée par un risque d'embrasement au Moyen-Orient fait renaître le spectre d'un retour ou d'une persistance de l'inflation dans les prochains mois.

## Privilégier les actions de qualité et les obligations d'émetteurs très solvables

Les actions de qualité regroupent des titres avec un faible endettement, une forte rentabilité, des marges élevées et une forte génération de flux financiers.

Comme mentionné plus haut, la conjoncture économique et le regain de risques géopolitiques pourraient favoriser une fuite vers les sociétés capables de délivrer de bons résultats de manière consistante. Ainsi, historiquement, l'indice des actions mondiales de qualité a tendance à surperformer les actions mondiales dans leur ensemble lorsque l'indicateur d'activité PMI Manufacturier américain passe en zone de contraction (<50). Ce qui est le cas actuellement.



Pour les mêmes raisons, les obligations souveraines des pays cœurs (France, Allemagne, Irlande, Belgique...) et celles des entreprises fortement solvables (dites « *investment grade* ») devraient s'apprécier dans ce genre d'environnement économique.

Nos stratégies actions sélectionnent les titres de qualité sur l'ensemble des zones géographiques que nous couvrons (Europe, Canada et États-Unis). Dans nos stratégies obligataires, nous avons récemment accru notre exposition aux dettes souveraines « cœurs » et aux entreprises *investment grade* aux dépens des classes d'actifs plus risquées.

Performances 2023*	Fonds	Indice
Optimum Actions	3,7	8,3
Optimum Actions Internationales	5,6	10,5
Optimum Patrimoine	3,4	7,0
Optimum Obligations	0,9	1,6
Fonds Optimum Actions Canada (R)	5,2	3,4

\*Nettes de frais de gestion 13 octobre 2023

### OPTIMUM VIE S.A.

94, rue de Courcelles  
75008 Paris, France  
+ 33 1 44 15 81 81

optimumvie.com  
optimumvie.com/linkedin

